



Juillet 2010

# Plan de Développement De la Formation du comité VIVEA Auvergne

## Le contexte et les enjeux territoriaux

*L'Auvergne avec ses 30 602 contributeurs est une importante région agricole et n'est évidemment pas épargnée par les nombreuses difficultés rencontrées par la profession. Par conséquent, il est nécessaire qu'elle fasse preuve d'adaptation pour tirer son épingle du jeu.*

*Or, pour pouvoir s'adapter aux différentes évolutions imposées à la fois par la PAC, par un contexte économique fragile et fluctuant et par un contexte sanitaire lourd de contraintes, les agriculteurs doivent évoluer dans leurs pratiques. Le Comité régional VIVEA Auvergne voit ici tout l'intérêt porté par la formation et la mission qu'il lui donne aujourd'hui : outiller les agriculteurs auvergnats des compétences nécessaires à cette évolution.*

*Avec une activité formation moyenne mais qui se maintient, l'Auvergne révèle néanmoins de fortes disparités territoriales en ce qui concerne la dynamique formation. De plus, la région est confrontée à une problématique générale de mobilisation des*

*stagiaires. Le Comité souhaite donc tout mettre en œuvre pour amener davantage ses contributeurs vers la formation, il compte aussi sur le potentiel de développement de l'offre de formation en travaillant avec de nouveaux organismes de formation et en créant de nouveaux partenariats.*

*Pour le Comité, un des enjeux du développement de l'offre de formation est aussi de compenser la perte de conseils techniques au niveau départemental et éviter l'isolement des agriculteurs. Sur ces bases de réflexion, le Comité régional a retranscrit dans ce document les orientations qu'il souhaite donner à la formation ; à destination des contributeurs VIVEA auvergnats aussi bien au niveau stratégique que fonctionnel.*



## Les publics prioritaires

VIVEA veillera à répondre à la diversité des besoins de ses contributeurs tout au long de la vie, notamment aux moments clés de leur vie professionnelle et de la vie de l'entreprise : installation, cession d'entreprise, réorientation de l'exploitation, reconversion :

- Aux personnes en démarche d'installation ou en création d'entreprise, et aux cédants
- Aux contributeurs des filières particulièrement en crise sur la région
- Aux cotisants de solidarité
- Aux contributeurs accédant peu à la formation
- Aux personnes en situation de responsabilité dans diverses instances (agricoles ou territoriales)



## Les domaines de compétences prioritaires

### **Priorité 1 : La stratégie et le pilotage d'entreprise : anticiper, comprendre et prévoir pour entreprendre**

**Contexte :** Depuis le bilan de santé de la PAC en 2008 et le nouvel horizon qui se dessine pour l'après 2013, le cadre politique agricole est en perpétuel changement. La réactivité et la mise en place d'un pilotage stratégique adapté à son système d'exploitation sont des éléments incontournables pour les agriculteurs auvergnats.

Les enjeux sont les suivants :

- Anticiper pour s'adapter à des marchés et des soutiens publics instables et fluctuants notamment pour garder une autonomie de décision et une sécurité.
- Manager des entreprises et gérer des systèmes de plus en plus complexes et souvent de plus grande taille nécessitant de nouveaux modes d'organisation.

#### **Compétences prioritaires :**

- **Anticiper, comprendre et se situer** dans un contexte économique, social et environnemental en évolution, porteur d'incertitudes et d'opportunités :

- Intégrer les enjeux du développement durable et le contexte d'évolution de la PAC, comprendre les (nouveaux) marchés et l'évolution de la demande sociétale ;
- Savoir s'informer et être en veille pour avoir une attitude prospective et proactive ;
- Anticiper 2013 et les conséquences des modifications de la PAC pour son exploitation, intégrer des compétences à la gestion du risque.

- **Raisonnement la stratégie de l'entreprise** en fonction du contexte et de ses propres choix :

- Raisonnement globalement et de manière cohérente le système de production en prenant en compte ses différentes dimensions et grâce à une démarche systémique ;
- Construire des stratégies inscrites dans la durabilité.



### **Priorité 2 : Le volet économique du développement durable**

**Contexte :** A l'heure d'une conjoncture économique difficile, selon le comité, il est important de mettre en place de nouvelles stratégies permettant de compenser la perte de revenus et de rendre les exploitations plus compétitives.

Les enjeux sont les suivants :

- Réduire ses coûts de production en maîtrisant les charges d'exploitation en cohérence avec (ou en faisant évoluer) son système de production.
- Mieux valoriser ses produits à travers les techniques de commercialisation.
- Développer la qualité des produits : traçabilité, signes officiels de qualité pour les produits (label rouge, agriculture biologique, appellations...) en cohérence avec les possibilités de débouchés et les demandes et exigences des consommateurs et clients.

#### **Compétences prioritaires :**

- **Savoir intégrer et adapter** la stratégie d'autonomie des exploitations dans le management de son entreprise. L'objectif est de diminuer au maximum les coûts des intrants.
- **Être capable de** calculer ses coûts de production pour permettre à l'exploitant d'être réactif dans ses choix de gestion d'exploitation.
- **Comprendre** les systèmes et circuits de commercialisation pour choisir le plus adapté à son exploitation.
  - Définir une stratégie de commercialisation en fonction de ses objectifs et de son système,
  - Maîtriser et comprendre les nouvelles techniques de commercialisation (techniques de contractualisation et négociation des prix, diversification des modes de commercialisation : marchés aux cadrans, circuits courts, marchés à terme ...).
- **Être capable de** saisir les opportunités de développement de nouvelles activités
  - Analyser les atouts et contraintes de différentes formes de diversification,
  - Savoir élaborer et conduire des projets territoriaux complexes avec des acteurs non agricoles, « Être acteur de son territoire » (connaître et comprendre le fonctionnement des instances territoriales, rôles des représentants agricoles, intérêts agricoles dans les projets territoriaux ...).
- **Orienter et gérer** la production en y intégrant les stratégies de qualité.
  - Maîtriser les démarches et les étapes d'un projet de labellisation ou de certification qualité,
  - Savoir intégrer la dimension de traçabilité dans son système d'exploitation (ex : maîtrise des outils d'aide à la traçabilité).

### **Priorité 3 : Le volet environnemental du développement durable**

#### **Contexte/enjeux :**

Pour répondre aux objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement et respecter les obligations réglementaires tout en garantissant l'efficacité économique de l'entreprise :

- Evolution des systèmes d'exploitation, itinéraires techniques et pratiques,
- Meilleure autonomie énergétique de leur entreprise,
- Renforcement des démarches individuelles et collectives de certifications environnementales,
- Participation à la gestion concertée des ressources et aux lieux territoriaux de décision stratégique.

#### **Compétences prioritaires :**

- **Mettre en œuvre** des systèmes, itinéraires techniques et pratiques précises plus respectueux de l'environnement.
  - Acquérir des compétences sur les techniques alternatives pour pallier à l'interdiction de certaines pratiques ou de l'utilisation de certains intrants. Retour nécessaire à des compétences agronomiques.
  - Comprendre et utiliser la valeur ajoutée des systèmes herbagers et de la diversité des prairies de la région, plus grande prairie de France.
- **Conduite** des systèmes d'élevage prenant en compte le bien-être et la santé animale
- **Améliorer** le bilan énergétique de l'entreprise et maîtriser des techniques d'énergies renouvelables. Être capable d'analyser la faisabilité de projets d'économies d'énergie sur son exploitation, replacer le projet dans stratégie globale de l'entreprise, savoir examiner les contrats ...)
- **Choisir et mettre en œuvre** les démarches ou certifications environnementales
- **S'impliquer** dans les dispositifs de gestion concertée des ressources
  - Connaître les organisations et dispositifs territoriaux de gestion des ressources,
  - Savoir coopérer, agir et construire du consensus avec les acteurs du territoire . Ex : être capable de se positionner dans les collectivités territoriales pour la gestion de l'eau.



### **Priorité 4 : Le volet social du développement durable**

#### **Contexte/Enjeux :**

Les nombreuses évolutions auxquelles le monde agricole doit s'adapter, qu'elles soient politiques, économiques, juridiques, techniques, environnementales ... ne sont pas sans répercussions sur la dimension humaine du métier d'agriculteur.

L'arrivée de nouveaux outils, l'augmentation de la taille des exploitations en Auvergne, le travail des conjoints (es) à l'extérieur amènent les agriculteurs à se réorganiser et à penser leur travail différemment. De plus, l'espace rural est utilisé par de nombreux acteurs qui ont chacun des attentes différentes de ce territoire. Le dialogue, l'échange, et la communication des agriculteurs doivent être adaptés, visant l'harmonisation avec les différents usagers.

#### **Compétences prioritaires :**

- **Optimiser** l'organisation du travail et gérer les relations humaines dans le cadre de diverses formes d'organisation collective :
  - Manager en commun de grandes unités (GAEC, CUMA, groupements d'employeurs ...),
  - Recruter des salariés, intégrer de nouveaux associés (relations employeur/employé, communication, gestion des conflits, délégation des tâches, aspects juridiques ...),
  - Gérer les relations humaines dans le cadre des différentes formes d'emploi et de travail collectif (nouvelle organisation/répartition des tâches/gain de temps face à l'arrivée de nouveaux outils ...),
  - Savoir optimiser son temps et déléguer ; gérer l'incertitude et le stress ; gérer les conflits.
- **Savoir prendre les mesures nécessaires** à la prévention des « risques santé sécurité » pour soi et les personnes intervenant dans l'entreprise
  - Anticiper et analyser les situations à risques,
  - Connaître et mettre en œuvre les mesures préventives individuelles et collectives.
- **Développer le dialogue** avec les usagers d'un même territoire et la communication avec le monde de l'enseignement et de la recherche :
  - Comprendre les préoccupations des citoyens – habitants – consommateurs,
  - Savoir communiquer sur sa façon de produire, ses produits et son métier auprès de différents interlocuteurs.

## Les dispositifs de formation prioritaires

Les enjeux majeurs de l'évolution des dispositifs de formation concernent :

- Le développement de l'offre de formation pour répondre aux importants besoins en formation de l'ensemble des contributeurs de VIVEA ;
- La prise en compte des besoins individuels tout en gardant le bénéfice des dynamiques collectives ;
- La professionnalisation des organismes de formation et des partenaires : VIVEA doit garantir aux contributeurs que les formations qu'il finance sont adaptées à leurs besoins et d'un bon niveau de qualité ;
- La nécessité d'aborder les questions liées au développement durable de manière positive de façon à ce qu'elles contribuent à l'évolution des pratiques.

VIVEA apportera un soutien renforcé et favorisera :

- Les organismes qui s'engagent dans une démarche qualité débouchant sur une certification ;
- Les dispositifs de formation qui intègrent des modalités innovantes de formation pour accompagner l'évolution des pratiques des contributeurs (le comité attend notamment le développement des formations individualisées, des prestations rattachables ou parcours modulaires, du travail à partir de ses propres données ou encore de l'échange de pratiques) ;
- Les actions d'ingénierie formation qui concourent à l'émergence et l'analyse de besoins et demandes de formation ainsi qu'à la structuration de nouveaux dispositifs de formation.



## Les partenariats techniques et financiers à mobiliser

Dans le cadre de nouveaux enjeux du fonds, la politique de partenariat entre VIVEA et les autres acteurs de projets doit :

- Développer des partenariats de projets associant les différents acteurs du monde agricole (ex : renforcer la mobilisation des OPA auvergnates sur l'enjeu formation)
- Associer dans les partenariats de nouveaux acteurs, notamment les outils économiques (ex: lien avec les coopératives, les groupes de développement, les associations ...)
- Renforcer les partenariats existants et/ou création de nouveaux avec l'Etat , l'Union européenne, les collectivités territoriales, et d'autres financeurs de la formation : maintenir les cofinancements actuellement disponibles et en rechercher de nouveaux. Un des enjeux importants en Auvergne est celui de trouver une possibilité de collaboration avec le Conseil Régional.



Délégation VIVEA Centre  
Parc Technologique de la Pardieu  
9, allée Pierre de Fermat  
63170 AUBIERE  
Tél. 04 73 29 47 20 / 06 80 26 28 18/  
06 77 15 55 95  
Fax 04 73 29 47 21  
contactcentre@vivea.fr

Président du Comité régional Auvergne  
Délégué  
Conseiller(ère) s  
Assistantes

Claude Vanneau  
Jean Marie Quiers  
Aurélié Cogneras  
Franck Pradel  
Isabelle Genestas  
Véronique Clais

